



# Délai de prescription indem d'occupation et pension

Par **NINA82**, le **20/05/2016** à **13:44**

Bonjour Maitre,

Je voudrais savoir si mon ex-mari peut me réclamer une indemnité d'occupation dans la mesure ou nous sommes divorcés depuis 2007 et que lors de la conciliation il était prévu qu'il occupe la maison et en supporte les charges, or 2 ans plus tard il est parti laissant la maison que j'ai récupéré et nos deux enfants.

Aujourd'hui il demande sa part et me demande une indemnité d'occupation, est-il en droit de la faire, combien d'année peut-il me demander de payer.

De plus il ne m'a jamais versé les pensions alimentaires des enfants, puis-je lui réclamer toutes les pensions depuis la date de non conciliation?

Je vous remercie pour votre aide.

cordialement;